

REPUBLIQUE FRANCAISE  
*Liberté – Egalité – Fraternité*

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

MAIRIE DE SAINT-GERMER DE FLY

60850 - SAINT-GERMER DE FLY



Tél : 03.44.82.50.15.

Fax : 03.44.82.82.09.

E.Mail : [mairie-st-germer@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-germer@wanadoo.fr)

<http://www.mairie-st-germer.fr/>

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017

## Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **désigne** Mme **Caroline NUC**

## Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 octobre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 03 octobre 2017

## Bilans Brocante 2016 et 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** le bilan brocante 2016 et le bilan brocante 2017.

## Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – RIFSEEP (IFSE et CIA)

Suite à la saisine du Comité technique par le Commune de Saint Germer de Fly, ce dernier, lors de la séance du 30 novembre 2017, a rendu un avis défavorable unanime et systématique puisque le versement du régime indemnitaire était modulé en fonction de l'ensemble des absences de l'agent (congé de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, grave maladie, accident de travail), lorsque le maintien du régime indemnitaire antérieur n'était pas prévu et lorsque la délibération prévoyait une modulation à la baisse de l'IFSE.

### **Il s'agit d'une simple demande, mais en aucun cas d'une obligation pour votre collectivité.**

De ce fait, conformément aux dispositions réglementaires de l'article 30-1 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et dans le but de permettre au Conseil Municipal de délibérer dans les meilleurs délais, Monsieur le Président du Comité Technique va convoquer une séance exceptionnelle le **vendredi 15 décembre 2017**, consacrée exclusivement aux suites de la séance du 30 novembre 2017.

La Commune de Saint Germer de Fly a renvoyé son projet de délibération non modifié.

Dans l'attente du nouvel avis du Comité Technique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **renvoie** la question au prochain Conseil Municipal.

## STEP – Décision Modificative

Pour permettre d'intégrer des études liées à la reconstruction de le STEP il convient de prévoir les opérations suivantes:

- ➔ dépenses d'investissement – Article 2315-041 = +3468.00 €
- ➔ recette d'investissement – Article 203 -041 = +3468.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** cette Décision Modificative.

## Décision Modificative

### Achat de terrains - Décision Modificative

#### parcelles C304 et 306 aux consorts DELACROIX

#### + parcelle D513 aux consorts COQUET

#### + parcelles D515 et D 388 aux consorts GRUTTER

#### + parcelle D516 aux consorts CHEFDEVILLE)

A la demande de Madame Patricia METZGER, Perceptrice, il convient de prendre la décision modificative suivante pour la valeur vénale :

- ➔ dépenses d'investissement – Article 2112-041 = +1 400.00 €
- ➔ recette d'investissement – Article 1328 -041 = +1 400.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** cette Décision Modificative.

## Statues Abbatiale – Demande de subvention à la D.R.A.C. et au Conseil Départemental

Monsieur GIORDANI, restaurateur nous a fourni un devis concernant la poursuite du dégagement de polychromie sur les deux statuts de la Vierge afin de poursuivre leur restauration. Cette dernière est effectuée avec la collaboration de la D.R.A.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte** le devis d'un montant de 3 286.00 € H.T.
- **demande** une subvention à l D.R.A.C. à hauteur de 50%, soit 1 643.00 €
- **demande** une subvention au Conseil Départemental, à hauteur de 25%, soit 821.50 €

## Association Généalogique de l'Oise – Subvention

L'Association Généalogique de l'Oise a organisée l'exposition sur les Poilus à la salle socio-culturelle le week-end du 11 novembre.

Cette exposition était particulièrement bien et Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte** de verser une subvention exceptionnelle,
- **dit** que ce montant de subvention sera de **300.00 €**
- **impute** que cette dépense au budget 2017 – article 6748

## Mur entre le jardin du Château et la cour de l'école – Acceptation du devis

L'entreprise « Maçonnerie Générale » nous a fourni un devis concernant des travaux à effectuer sur le mur entre le Château et l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte**

- la réalisation de ces travaux,
- le montant de ce devis,
- de payer la moitié de cette dépense ; à savoir **3679.20 €**

## Abatage et dessouchage des peupliers

La société « **EXPLOITANT FORESTIER** » nous a fourni un devis pour l'abatage des peupliers pour un montant de 2 448.00 € T.T.C.

La société « **SARL GOSTEAUX - CLABEAU** » nous a fourni un devis pour le dessouchage des peupliers pour un montant de 840.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** la réalisation de ces travaux et le montant des deux devis (**3 288.00 € T.T.C.**)

## Zone des Activités Economiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **reporte** cette question au prochain Conseil Municipal

3

## Travaux de voirie – Trottoirs rue du Bray et route de Senantes – Demandes de subvention

Il convient de réaliser divers travaux de voirie sur le territoire de la Commune de Saint Germer de Fly et notamment :

- Rue de Senantes – Voirie et assainissement pour un estimatif de 71 440.00 € H.T., soit 85 728.00 € T.T.C.
- Rue du Bray – Trottoirs gravillonnés et entrées en enrobés pour un estimatif de 36 500.00 € H.T., soit 43 800.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte que ces travaux estimés à 117 440.00 € H.T., soit 140 928.00 € T.T.C.
- demande une subvention au taux maximum auprès de l'Etat,
- demande une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental.

## Questions diverses

### **1- Courrier d'un habitant**

### **2- Obsèques de Monsieur CAMUS**

### **3- Remerciements Mme PRUDHOMME**

### **4- Le Bruit du Vent 2017**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas subventionner cette association

### **U.C.L.R. – 65<sup>ème</sup> ronde de l'Oise**

Le Conseil Municipal souhaite que plus d'informations soient demandées : coût, organisation ...

### **5- Commission Travaux**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que Monsieur Irénée CAMUS fait maintenant partie de la Commission Travaux – Voirie

### **6- Projet d'installation d'un système de Vidéo Protection**

Le Conseil Municipal souhaite que Monsieur le Maire continue de travailler sur ce projet

### **7- Famille GIGNAC - Félicitations**

### **8- Judo / Tai Chi**

Monsieur le Maire souhaite rencontrer Monsieur TEA

### **9- Repas du personnel – 27 janvier 2018**

Il sera demandé à la société B52 d'assurer le repas en faisant un cassoulet

## 10-AVIPUR / ABBATIALE



### 11- Véhicule électrique

Le Conseil Municipal souhaite que Monsieur le Maire continue de travailler sur ce projet

### 12-Repas du CCAS - Remerciement

## Informations de Monsieur le Maire

- Une réunion de travail concernant les travaux du nouveau restaurant scolaire aura lieu mercredi 13 décembre 2017 à 10h30, à la Mairie.
- Une réunion concernant les travaux à l'Abbatiale aura lieu le jeudi 14 décembre 2017 à 14h00.
- Le Conseil Départemental souhaite organiser un Festival les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet prochain.
- Le Taillis aux Renards : les travaux sont terminés et une réunion va bientôt être organisée.
- L'assainissement rue de Guillenfosse est terminé.
- Le City Stade est terminé.
- Un contrôle de tous les poteaux incendie a été effectué ; un récapitulatif sera donné à la Mairie
- Nouveau restaurant scolaire : les travaux débutent en janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,



Alain LEVASSEUR.